

Le 31 août 2012

Amélioration des conditions de travail des Etancheurs

En 2010, l'OPPBTP a mené conjointement avec la Chambre Syndicale Régionale de l'Étanchéité d'Ile-de-France et l'APST-BTP (Association Paritaire de Santé au Travail) une **étude portant sur les conditions de travail des étancheurs**.

Les observations ont eu lieu sur trois chantiers similaires en surface et en durée, choisis par les Professionnels comme étant représentatifs de leurs activités courantes. Il s'agissait de **chantiers de rénovation complète d'étanchéité** (bâtiments avec terrasse plate en béton armé).

Les informations ont été recueillies et traitées selon la méthode **MAECT** (Méthode d'Analyse et d'Évaluation des Conditions de Travail), complétées par différentes mesures spécifiques (bruit, cardiofréquence-métrie notamment).

Les résultats de cette étude très complète ont permis de dégager des pistes d'amélioration des conditions de travail dans plusieurs domaines. Certaines d'entre elles ont été retenues pour être approfondies en priorité par la commission « conditions de travail » de la CSRE IdF à laquelle sont associés, outre notre organisme, certains fabricants et fournisseurs de matériaux, matériels et équipements.

L'une de ces pistes a pour objectif de **diminuer les charges manutentionnées manuellement** au quotidien par les salariés, dont une source principale est liée à la mise en œuvre des rouleaux d'étanchéité.

Quatre fabricants, associés à cette étude, proposent désormais aux Professionnels des rouleaux d'un poids de 25 kg au lieu de 40 à 50 kg selon les produits, notamment pour ce qui concerne les fournitures les plus utilisées en réfection.

À l'heure où les questions liées aux facteurs de risques professionnels « pénibilité » émergent, il nous **semble important de vous faire connaître cette initiative, que vous vous attacherez à relayer dans le cadre de vos missions de conseil auprès des entreprises d'étanchéité et de leurs éventuels CHSCT.**

En effet, malgré une très large satisfaction des utilisateurs qui aujourd'hui demandent ce type de conditionnement – plus léger, plus pratique et avec les mêmes qualités techniques - l'effort de chacun doit être redoublé car :

- Ce type de nouveau produit « allégé » est encore largement méconnu malgré les efforts de la Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité (CSFE),
- Des habitudes d'achat de rouleaux de 50 kg subsistent, probablement de la part des vendeurs et de la part des acheteurs qui ne sont pas en général ceux qui portent les rouleaux.

Pour votre information, **l'étude sur les conditions de travail des Etancheurs a mis en évidence d'autres pistes d'amélioration en cours de développement touchant aux chalumeaux, aux treuils et aux EPI.**

Nous vous tiendrons informés de ces avancées le moment venu.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :

- [L'article paru dans le n°139 de Prévention BTP de mars 2011,](#)
- [Les fiches AXTER, MEPLE, SIPLAST et SOPREMA.](#)

Jean-François BERGAMINI reste attentif à vos questions.